



# Règlement

L'association Ligue nationale contre le cancer organise cette année la 2<sup>ème</sup> édition de sa course « **Plus vite que le cancer** ». Cette mobilisation n'est pas une compétition sportive mais un événement solidaire qui a avant tout pour finalité de réunir des fonds qui seront par la suite utilisés dans le cadre de ses missions principales : prévention, aide aux personnes malades, financement de la recherche contre le cancer.

Le contexte de la crise sanitaire amène la Ligue à conserver la structure de cette course sous un format dit « virtuel » cependant elle évolue cette année sous un angle « **phygital** » (à la fois en « physique » et en « digital »). Les participants pourront effectuer la distance qu'ils auront choisi en courant ou en marchant où ils le souhaitent (dans un parc, une forêt, en ville...) et quand ils le souhaitent dans l'intervalle du weekend de la course. Ils peuvent également rejoindre des points de ralliement physiques organisés dans certains départements.

Ce document vous expose les modalités et règles à suivre dans le cadre de cette course. En vous inscrivant, vous acceptez le règlement mis en place.

## ARTICLE 1 : MODALITES GENERALES DE LA COURSE

- **Objectif** : action solidaire à effectuer en courant ou en marchant.
- **Dates** : du 30 octobre 2021 à partir de 8h au 31 octobre 2021 à 20h.
- **Distances** : 2km / 6km / 12km / semi-marathon / marathon.
- **Lieu** : sur tout le territoire nationale (métropole et Outre-mer).

## ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Toute personne souhaitant s'inscrire à la course peut le faire à partir du site :

[www.plusvitequelecancer.net](http://www.plusvitequelecancer.net)

### Grand Public :

- Les inscriptions pour le **grand public** sont ouvertes à partir de la semaine du **20 septembre jusqu'au dimanche 31 octobre** à 18h.
- Le participant peut s'inscrire soit individuellement ou bien en groupe (amis, familles, associations, etc).
- Le tarif de l'engagement est de **5€** (auquel s'ajoutent **0,99 centimes** pour couvrir les frais de gestion de notre plateforme d'inscription – Lesportif.com).
- Le règlement pourra se faire uniquement par carte bancaire.
- A l'issue de leur inscription, les participants reçoivent un email de confirmation intégrant un lien de téléchargement de leur dossard virtuel et un second qui leur sert à enregistrer le temps réalisé.

## Entreprises :

- Les inscriptions pour les **entreprises** sont ouvertes à partir de la semaine du **20 septembre jusqu'au jeudi 28 octobre** à 20h.
- Un **minimum de 10 collaborateurs** est nécessaire pour pouvoir accéder à l'expérience entreprise.
- La participation d'une entreprise entraîne la validation d'une convention de mécénat lors de la saisie du formulaire d'inscription.
- Pour participer, il est demandé un **don minimum de 50€ par collaborateur**. Elle inclue un **maillot officiel de la Ligue** pour chaque collaborateur participant.  
*A noter que la déduction fiscale pour les entreprises est de 60% du montant du don. En d'autres termes, pour 100€ de don, une société ne payera réellement que 40€.*
- Le règlement pourra se faire uniquement par virement bancaire.
- Un appel à fonds sera fait post-événement reprenant le don attendu.

---

**i Informations complémentaires :** L'**intégralité** des engagements financiers du grand public et des entreprises seront reversés à la Ligue nationale contre le cancer qui les redistribuera par la suite à ses Comités départementaux selon les règles internes de réattribution des dons (en fonction du code postal du participant / donateur ou en fonction du choix du participant / du donateur).

**!** Attention : Tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de bonne conduite disponible sur le site Internet de l'opération.

## ARTICLE 3 : OUTILS

Les participants ont la possibilité de télécharger leur dossard, leur photo personnalisée et leur diplôme attestant de leur mobilisation et de leur performance.

## ARTICLE 4 : PROGRAMME

Le participant a le choix parmi **5 distances** qu'il peut effectuer en courant ou en marchant : **2km, 6km, 12km, semi-marathon, marathon**.

Il devra enregistrer / noter sa performance sportive lorsqu'il effectuera sa distance (temps réalisé sur la distance parcourue). Cela peut se faire par le biais d'une application mobile telle que Strava, Runstatic, Endomondo, Runkeeper, Nike+ Running...

La performance devra ensuite être saisie sur le site Internet « **Plus vite que le cancer** » dans la section « Déclaration de performance ».

En parallèle du cadre de la course, des **challenges** et **lives** sont proposés au grand public et aux entreprises. Ils ne sont pas obligatoires et n'ont aucun impact sur le classement final de la course.

## ARTICLE 5 : RECUS FISCAUX

Les informations recueillies seront communiquées à la Ligue nationale contre le cancer à des fins d'émissions de reçus fiscaux et pour faire appel à votre générosité. Seuls les dons donnent droit à un reçu fiscal excluant ainsi les frais d'inscription de 5€ (+0,99€ de frais de gestion) du grand public. Ces reçus sont uniquement pour les personnes qui résident sur le territoire français.

## ARTICLE 6 : ASSURANCE

Tous les engagés déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Ce n'est pas une compétition, c'est une opération solidaire et tous les participants engagent leur responsabilité pour tout dommage. L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent être en capacité physique de pouvoir réaliser la distance choisie.

En s'inscrivant à cette événement les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association Ligue nationale contre le cancer, organisatrice de l'événement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes les blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de la manifestation « **Plus vite que le cancer** ».

## ARTICLE 7 : ANNULATION

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des règles sanitaires ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date ou d'annuler la manifestation sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice.

En cas d'annulation et sans demande de remboursement faite par le participant, les frais d'inscription du grand public (5€) et / ou les dons (grand public + entreprises) seront reversés à la Ligue nationale contre le cancer.

## ARTICLE 8 : DROIT A L'IMAGE

### UTILISATION D'IMAGE :

Tous les participants autorisent les organisateurs de la manifestation « **Plus vite que le cancer** » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation (réseaux sociaux par exemple), sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### CNIL :

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants et de faire appel à la générosité de ces derniers. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations.

Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données pour la gestion des newsletters. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par email à l'adresse [contact@plusvitequelecancer.net](mailto:contact@plusvitequelecancer.net), ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER – 14 rue Corvisart – 75013 Paris. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez.

Les données personnelles recueillies seront conservées à des fins de gestion de votre don ainsi que pour faire appel à votre générosité durant l'année civile en cours plus 6 ans (prescription du reçu fiscal).

#### ARTICLE 9 :

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et de la charte de bonne conduite et qu'il s'engage à respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

